UNION EUROPEENNE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

ARRETÉ modificatif n° 2021_B_12258

Portant sur les modalités d'attribution des subventions FEADER du type d'opération 6.1.1 du PDR Bourgogne relative aux dotations jeunes agriculteurs (DJA)

La Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

- Vu le Programme de développement rural de la Région Bourgogne approuvé le 7 août 2015 et sa version 9 adoptée par la Commission européenne le 11 juin 2021,

- Vu l'arrêté n°2021-B-04440 du 22 janvier 2021 portant sur les modalités d'attribution des subventions FEADER du type d'opération 6.1.1 du PDR Bourgogne relative aux dotations jeunes agriculteurs (DJA) ;

Sur proposition du Directeur général des services de la Région Bourgogne-Franche-Comté

ARRETE

Article 1 : Objet de l'arrêté modificatif

Le présent arrêté modifie l'arrêté n°2021-B-04440 du 22 janvier 2021 portant sur les modalités d'attribution des subventions FEADER du type d'opération 6.1.1 du PDR Bourgogne relative aux dotations jeunes agriculteurs (DJA) ;

Article 2 : Modification de l'article 6 – Dispositions diverses ou complémentaires

L'article 6 « dispositions diverses ou complémentaires » est modifié comme suit :

« *L'ensemble des éléments de cet arrêté a été élaboré en cohérence et complète les documents suivant :*

- *Le point 2-3-1 du document de cadrage national N°1*
- *La fiche DJA du PDR de Bourgogne*
- *Le manuel de procédure de la sous mesure 6.1 relatif au dispositif d'aide à l'installation*

Le montant prévisionnel total alloué pour l'année 2021 est de 7 700 000 euros de FEADER.

<u>Article 3</u> :

Toutes les autres dispositions de l'arrêté n°2021-B-04440 du 22 janvier 2021 portant sur les modalités d'attribution des subventions FEADER du type d'opération 6.1.1 du PDR Bourgogne relative aux dotations jeunes agriculteurs (DJA) restent inchangées et demeurent applicables.

<u>Article 4</u> :

Monsieur le Directeur général des services de la Région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Dijon, le 28 septembre 2021

Pour la Présidente et par délégation
le directeur général adjoint

Signé par : OLIVIER RITZ
Date : 08/10/2021
Qualité : DGA Pôle Stratégie

Olivier RITZ